



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE BASKET

Collège Arthur Van Hecke de Dunkerque

**DOSSIER DE CANDIDATURE 2020/21**

A renvoyer à l'attention de Monsieur le coordonnateur des sections sportives du collège sous couvert de Monsieur le Principal avant le mercredi 1er avril 2020, à l'adresse indiquée au bas de la page.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Tel portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Collège du secteur d'origine : .....

Entrée en classe de \_\_\_\_\_ pour la rentrée 2020/21

Joindre les pièces suivantes au dossier:

- Une photo d'identité
- La copie des bulletins trimestriels (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre)
- 1 enveloppe autocollante affranchie à votre adresse

**PHOTO**

## FICHE N° 1

(A renseigner par les responsables légaux)

### Renseignements concernant l'élève

NOM :	Prénom :
Né(e) le :	Sexe : M <input type="radio"/> F <input type="radio"/>
Commune de naissance :	Nationalité :
Département de naissance :	Pays de naissance :
Adresse de l'élève :	
Code postal :	Commune :

### Renseignements concernant les parents

<b>1<sup>er</sup> responsable légal</b>			
Père <input type="radio"/>	Mère <input type="radio"/>	Tuteur <input type="radio"/>	Autre <input type="radio"/>
NOM :	Prénom :		
Situation : Marié(e) <input type="radio"/>	Célibataire <input type="radio"/>	Divorcé(e) <input type="radio"/>	Veuf(ve) <input type="radio"/> PACS :concubinage <input type="radio"/>
Adresse :			
Code postal :	Commune :		
N° Tel fixe :	N° Tel portable :		
Profession :	N° Tel employeur :		
Nom et adresse de l'employeur :			
Chômage <input type="radio"/> Retraite <input type="radio"/> Sans emploi <input type="radio"/>			

<b>2<sup>ème</sup> responsable légal</b>			
Père <input type="radio"/>	Mère <input type="radio"/>	Tuteur <input type="radio"/>	Autre <input type="radio"/>
NOM :	Prénom :		
Situation : Marié(e) <input type="radio"/>	Célibataire <input type="radio"/>	Divorcé(e) <input type="radio"/>	Veuf(ve) <input type="radio"/> PACS :concubinage <input type="radio"/>
Adresse :			
Code postal :	Commune :		
N° Tel fixe :	N° Tel portable :		
Profession :	N° Tel employeur :		
Nom et adresse de l'employeur :			
Chômage <input type="radio"/> Retraite <input type="radio"/> Sans emploi <input type="radio"/>			

# FICHE N° 2

(A renseigner par l'Etablissement d'origine ou l'école)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu :

Etablissement d'origine :

Adresse :

Téléphone :

Situation scolaire actuelle	Décision du Conseil de classe pour la rentrée prochaine
Classe :	Classe :
LV1	LV1
LV2	LV2
Option :            Latin            grec	Option :            Latin            grec
Autres options :	Autres options :

\* Evaluer selon l'échelle de A à E (A étant satisfaisant et E très insuffisant)

Rubriques *	A	B	C	D	E
Ponctualité et assiduité					
Respect des règles de vie scolaire en général					
<b>Relations avec les autres : respect - agressivité - incivilité</b>					
Avec les élèves					
Avec les adultes					
Leader négatif et/ou influence négative dans le groupe					
Leader positif et fédérateur					
<b>Attitude scolaire</b>					
Résultats scolaires					
Investissements au travail					
Marges de progrès					
Investissement dans le collège (UNSS, FSE, délégué, club...)					
<b>Appréciation principale du Professeur principal</b>					
Pensez-vous que l'élève dispose des atouts majeurs pour accepter les règles de vie d'une section scolaire sportive ?					

Avis du Chef d'Etablissement Ou le directeur	Avis du Conseiller principal d'Education	Avis du Professeur d'EPS ou du professeur d'école
<b>Visa</b>	<b>Visa</b>	<b>Visa</b>



# FICHE MEDICALE N°4

(A remplir par le médecin du Centre médico-sportif ou un médecin du sport)

Bulletin officiel N°222 du 29 mai 2003- Ministère de la Jeunesse de l'Education Nationale

NOM : Prénom : Date de naissance : Adresse :	Discipline pratiquée : Nombre d'heures : Sur classement : OUI NON Double Sur Classement : OUI NON
Antécédents médicaux :  Antécédents chirurgicaux :  Traitement en cours :	Autre discipline pratiquée :

Interrogatoire comportant notamment une évolution psycho-sociale

Examen cardiovasculaire de repos (assis, couché, debout)

Examen pulmonaire

Evaluation de la croissance et de la maturation

- Examen morpho-statique et anthropométrique
- Maturation pubertaire (critère de Tanner)

Plis cutanés

Examen de l'appareil locomoteur

Examen podologique

Examen dentaire

Examen neurologique (latéralité, tonus...)

Dépistage des troubles visuels

Dépistage des troubles auditifs

Autres (abdomen etc ...)

Bilan des vaccinations

Conseils diététiques (si besoin)

Bandelette urinaire (glucose, protéines...)

**Certificat de non contre-indication :**

Je soussigné, docteur ..... certifie avoir examiné ce jour :

NOM : ..... PRENOM : .....

Il/Elle ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique du Basket Ball dans le cadre de la section sportive scolaire.

Date : .....

Signature et cachet du médecin

## FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE

### RÈGLES GÉNÉRALES

- Les élèves doivent avoir un comportement irréprochable, durant les entraînements mais aussi au collège pendant les cours et durant la vie scolaire.
- Les élèves doivent véhiculer une image positive du collège et de la Section Basket.
- La présence des élèves aux entraînements est obligatoire et toute absence ou retard sera sanctionné.
- La participation à la Section Sportive implique des résultats scolaires de qualité en lien avec les capacités de l'élève. Le maintien des élèves en Section Basket pour les années suivantes est conditionné par les résultats que l'élève obtient.
- Les élèves de la section Basket sont obligatoirement licenciés dans un club FFBB.

### RÈGLES SPORTIVES

- Les élèves doivent posséder une tenue d'entraînement spécifique au Basket-ball.
- Les élèves de la section Sportive sont obligatoirement licenciés à l'Association sportive du collège et participent aux compétitions UNSS dans les catégories Benjamin, Minime.
- Le créneau d'UNSS est placé le mercredi de 12H30 à 15H30 au gymnase de l'Esplanade. Cet entraînement ouvert à tous les élèves de la Section de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> est facultatif pour les élèves qui ont un entraînement en club le même jour. Il sera supprimé les jours de compétition UNSS.

Tout manquement à ce règlement fera l'objet de rappel à l'ordre, de diverses sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la section sportive.

Je déclare avoir pris connaissance de la convention section sportive Basket du collège Arthur Van Hecke.

Date :

L'élève,

Le responsable légal(e)

Le responsable de la Section Basket  
M. ARGOUD

## DATE DES TESTS OBLIGATOIRES D'ENTRÉE EN SECTION SPORTIVE BASKET-BALL

Votre enfant est convoqué :

☞ **Le Samedi 4 avril 2020 à 9h15**

Au collège Van Hecke  
2, rue Boileau  
59140 DUNKERQUE

Une réunion d'information est organisée à destination des parents ainsi qu'une visite du collège. Pendant ce temps, votre enfant partira avec l'enseignant responsable de la section pour passer les tests dans une salle extérieure

### **ATTENTION**

Si le collège Arthur Van Hecke n'est pas le collège de secteur de votre domicile, vous devez **obligatoirement** effectuer une demande de dérogation à la carte scolaire.

3 cas possibles :

- **Votre enfant est actuellement en CM2,**
  - ☞ Le dossier est à retirer auprès du directeur de son école primaire.
- **Votre enfant est actuellement dans un collège public,**
  - ☞ Le dossier est à retirer auprès du secrétariat du collège actuel.
- **Votre enfant est actuellement dans un collège privé,**
  - ☞ Le dossier de demande de dérogation est à retirer auprès du secrétariat du collège public de secteur.

# RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Les sections sportives ont été créées pour permettre à des espoirs sportifs de concilier des études générales normales avec la pratique d'un entraînement de haut niveau.

Les sections handball, gymnastique et basket sont ouvertes dans la limite des places disponibles en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> au Collège Arthur VAN HECKE de Dunkerque.

L'admission est prononcée par une commission qui examine le dossier scolaire et le dossier sportif de l'élève. Il est donc indispensable de justifier de bons résultats scolaires et sportifs et de satisfaire aux tests techniques.

## ORGANISATION GENERALE

Les élèves peuvent être demi-pensionnaires, externes ou internes (à partir de la 4<sup>ème</sup>) et suivent les cours d'enseignement général avec les autres élèves.

Les horaires des cours sont aménagés afin de permettre un entraînement compatible avec les exigences de la pratique du sport à haut niveau.

## EN CAS D'ADMISSION

### 1. Conditions de maintien dans la classe sportive

L'admission est annuelle et non automatiquement reconductible. Elle est prononcée par une commission qui tient compte des résultats scolaires et sportifs des candidats.

### 2. Travail et discipline

L'organisation des études et du temps scolaire est telle que tous les cours nécessaires à une scolarité normale sont assurés. Les devoirs et leçons doivent impérativement être faits et appris, en dépit du temps moindre dont les élèves de la section disposent par rapport aux autres élèves. L'expérience a montré que cela est possible à condition de bien organiser le travail personnel et de fournir des efforts soutenus.

### 3. Contrôle médical

Le suivi médical des classes sportives est assuré régulièrement par le Centre Médico Sportif de la Ville de Dunkerque. Tous les élèves subissent des tests une fois par trimestre. De plus, un médecin spécialiste de la médecine sportive est consulté chaque fois que cela s'avère nécessaire.

### 4. Transport scolaire

Les élèves résidant à plus de trois kilomètres du Collège bénéficient de la gratuité des transports. Tous les déplacements à l'interne sont pris en charge par l'établissement.

### 5. Engagement de l'élève et de sa famille

L'élève retenu en section sportive s'engage à suivre cet enseignement durant toute sa scolarité au collège (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). La sortie de la section devra être motivée par un certificat médical. Un élève bénéficiant d'une dérogation qui quitte la section sportive rejoindra son collège de secteur immédiatement.

Pris connaissance le : .....

Les Parents,

